

Madame / Monsieur le Député,

je viens vers vous pour vous faire part de la situation très préoccupante dans laquelle je me trouve, à la suite d'un changement brutal de réglementation qui met gravement en péril la poursuite de l'activité de ma société.

En \_\_\_\_\_ (préciser le mois et l'année de l'ouverture de la boutique), j'ai ouvert la boutique \_\_\_\_\_ à (préciser l'adresse du magasin), avec la conviction de m'engager dans une filière saine et innovante.

J'ai pu constater dès l'ouverture de mon commerce la diversité des profils dans ma clientèle et des motifs d'achat des produits CBD : personnes âgées pour des douleurs articulaires, sportifs pour la récupération, personnes souffrant de troubles du sommeil, de stress ou d'anxiété, propriétaires d'animaux domestiques, consommateurs de cannabis récréatif désireux d'arrêter la consommation de ce stupéfiant ou de la réduire drastiquement.

Aucun consommateur n'a jamais fait état de problèmes liés à l'utilisation de mes produits. Je peux au contraire me féliciter de disposer d'une clientèle fidèle, qui exprime sa satisfaction et sa gratitude de pouvoir disposer de produits naturels dont les effets relaxants ou apaisants permettent de répondre à des soucis du quotidien

Je contribue au bien-être de la population, au dynamisme économique de ma ville et au besoin de commerces de proximité, j'emploie \_\_\_\_ salarié (e)(s), et mes produits sont issues d'une plante, le chanvre, dont les vertus écologiques nombreuses (dépollution des sols, captation de CO2, apport en biodiversité...) sont établies.

Vous comprendrez donc mon incompréhension et ma consternation lorsque j'ai appris que, par arrêté du 30 décembre 2021, le Gouvernement avait fait le choix, incompréhensible, d'interdire le commerce de la fleur de chanvre CBD, qui représente \_\_\_ % du chiffre d'affaires de ma société.

Comme les 1800 boutiques spécialisées dans le commerce des produits CBD ouvertes en France, sur l'ensemble du territoire, nous sommes désormais menacés de fermeture à brève échéance, avec un stock important que nous sommes sommés de ne pas vendre sans qu'aucun dispositif d'indemnisation n'ait été prévu pour compenser la perte sèche que nous allons subir et la charge financière des investissements que nous avons engagés.

Il est incompréhensible que l'Etat étende ainsi la prohibition applicable aux stupéfiants à un produit sans effet psychotrope ni effet nocif sur la santé, ce qui produira l'effet inverse à celui recherché.

En effet, contrairement au cannabis récréatif acheté illégalement auprès de trafiquants, qui n'est soumis à aucun contrôle de qualité, les produits à base de CBD, y compris la fleur, sont commercialisés par des professionnels qui se soumettent à toutes les règles de production, de composition et d'étiquetage, garantissant ainsi la traçabilité et la qualité du produit pour les consommateurs. Par le succès qu'il rencontre auprès des consommateurs de THC, il offre une solution douce de transition et un outil précieux dans la lutte contre la réduction des risques.

L'interdiction de la fleur de chanvre CBD va donc créer un nouveau marché noir, susciter des phénomènes de contournement par la voie digitale, favoriser ainsi la concurrence étrangère ou des opérateurs peu scrupuleux, entraîner le dépôt de bilan de la majorité des commerces dédiés au CBD et le licenciement de milliers de personnes.

Nous sommes déterminés à utiliser tous les moyens légaux à notre disposition pour empêcher l'application de l'arrêté du 30 décembre 2021.

A ce titre, l'Union des professionnels du CBD, syndicat professionnel dont je suis adhérent, engage différents recours devant le Conseil d'Etat pour demander sa suspension en urgence et son annulation au fond.

Madame / Monsieur le Député, vous connaissez sans doute le travail remarquable effectué par la mission parlementaire sur le chanvre bien-être, qui avait su dépasser les clivages partisans et les préjugés, pour appeler à la création d'une filière d'excellence du CBD, de l'agriculteur au distributeur. L'option prohibitionniste retenue par le Gouvernement va à l'encontre des conclusions du rapport de cette mission et ne repose sur aucun fondement scientifique et juridique sérieux. Elle aggravera les maux qu'elle prétend combattre.

Je sollicite votre soutien pour faire part aux membres du Gouvernement concernés (ministres signataires de l'arrêté et/ou Premier ministre), par tout moyen à votre convenance, de votre préoccupation quant aux conséquences dramatiques de cet arrêté.

Je suis bien entendu à votre disposition pour vous rencontrer et échanger avec vous.

En vous remerciant de l'attention bienveillante que vous voudrez bien porter à ma demande, je vous prie de croire, Madame/ Monsieur le Député, en l'assurance de mes sentiments respectueux,